



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 43060

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la multiplication des stationnements de véhicules sur les places réservés aux chargements et déchargements de marchandises ainsi qu'au passage des piétons dans l'agglomération lyonnaise. Cette situation exaspérante pour les professionnels et les citoyens résulte d'une politique de la ville idéologiste qui place l'automobiliste dans une spirale infernale en raison des suppressions répétées de zones de stationnements pour des exigences souvent de compromis avec une partie de la majorité municipale (écologiste) sans pour autant prévoir de solutions alternatives ou de remplacements (réalistes). Cette attitude de la municipalité, loin de permettre une lutte efficace contre la pollution, puisque de nombreux bouchons sont générés par l'absence de solution de stationnement, place les habitants-automobilistes de l'agglomération dans une situation précaire. En effet, s'ils veulent pouvoir aller travailler, les habitants du grand Lyon ont besoin de leurs véhicules et doivent pouvoir les stationner à proximité des zones d'activités économiques, ce qui les pousse dans de nombreux cas à ne pas respecter la réglementation sur le stationnement. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour que cette situation désastreuse pour tout le monde et notamment pour la cause écologique puisse trouver une solution. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Les solutions à apporter aux problèmes relatifs à la circulation et au stationnement dans la ville de Lyon relèvent de la seule compétence du maire, ceci en application des dispositions des articles L. 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43060

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5040

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9225